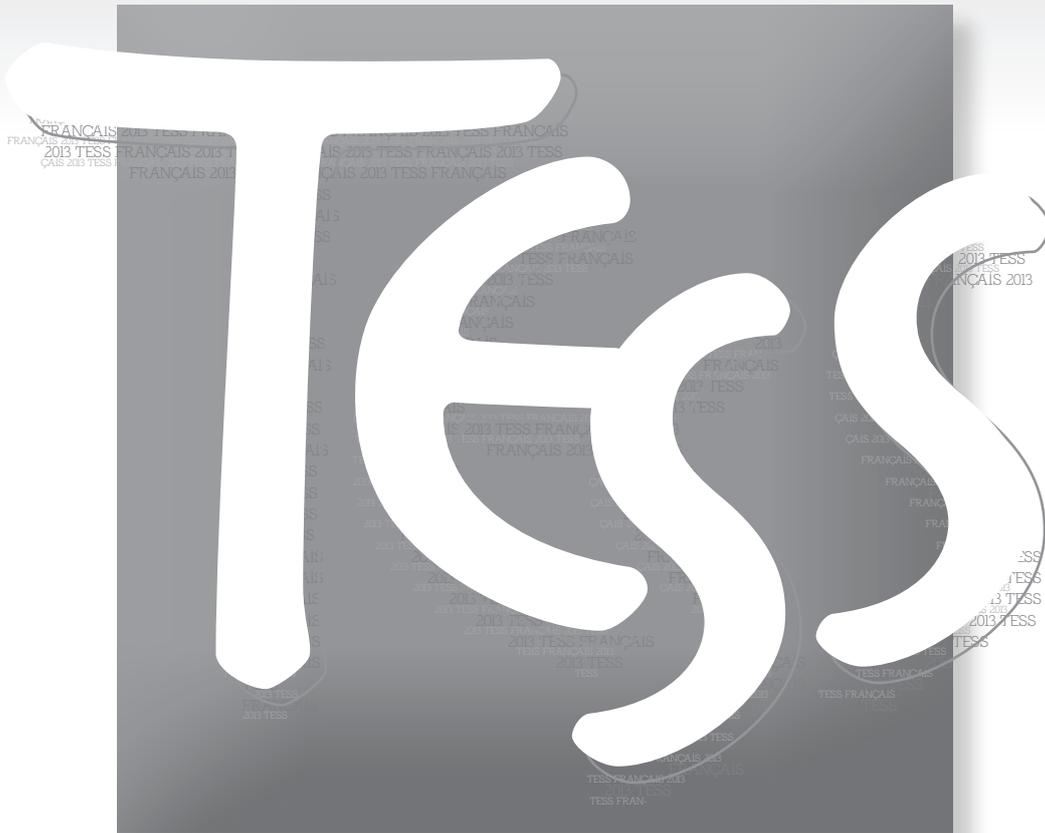


ÉPREUVE EXTERNE COMMUNE

TESS2013

FRANÇAIS

Dossier de l'enseignant



SOMMAIRE

Introduction	3
Description de l'épreuve	4
Le choix du sujet	4
Modalités de passation	4
Modalités de correction	4
Calcul des résultats	5
Modalités de réussite	5
Envoi des résultats	6
Confidentialité des résultats	6
Contacts utiles	7

Le groupe de travail chargé d'élaborer l'épreuve est composé de :

- Sophie ANDERNACK, professeure ;
- Bernadette BOUTEILLER, conseillère pédagogique ;
- Maud CROES, professeure ;
- Roland GERSTMANS, inspecteur coordonnateur et président du groupe ;
- Michel GEORIS, chargé de mission au Service général du Pilotage du Système éducatif ;
- Geneviève GILBERT, conseillère pédagogique ;
- Vincent GERARDY, inspecteur ;
- Françoise GOFFIN, inspectrice et vice-présidente du groupe ;
- Françoise GOSELIN, conseillère pédagogique ;
- Evelyne GOTTO, conseillère pédagogique ;
- Matthieu HAUSMAN, attaché au Service général du Pilotage du Système éducatif ;
- Marie-Christine MATHIEU, professeure ;
- Despina SARIGIANNIS, professeure ;
- Dominique VILAIN, inspectrice.

Ce dossier présente toutes les informations pratiques nécessaires au bon déroulement de l'épreuve.

Le jour de la passation, au plus tôt une heure avant le début de l'épreuve, les équipes éducatives pourront ouvrir les paquets qui contiennent :

- 10 exemplaires du questionnaire ;
- 10 exemplaires du portefeuille de documents ;
- 1 guide de correction.

INTRODUCTION

Votre Pouvoir organisateur a choisi de participer au « Test d'Enseignement Secondaire Supérieur » (TESS) en français. Cette épreuve est destinée aux élèves fréquentant une 6^e année de l'enseignement technique de qualification ou une 7^e année professionnelle.

Elle cible la compréhension à la lecture de textes à visée informative et a lieu simultanément dans toutes les classes participantes, selon des modalités communes à tous les établissements. Le respect des consignes, des modalités de passation et de correction est placé sous la responsabilité de la direction et des professeurs, comme s'il s'agissait d'une épreuve conçue par les enseignants eux-mêmes.

DESCRIPTION DE L'ÉPREUVE

Cette épreuve évalue uniquement la compréhension de textes à visée informative. Elle ne prétend pas à l'exhaustivité en matière d'évaluation des compétences de lecture. Elle vise la lecture intégrale et sélective ainsi que la compréhension d'informations explicites et implicites.

LE CHOIX DU SUJET

La thématique abordée dans la présente épreuve reste fidèle à la perspective citoyenne adoptée en 2012. Elle évoque un mode d'expression qui ne laisse personne indifférent : les graffitis. Les avis divergent pour qualifier ce phénomène international. Faut-il tolérer, canaliser, réprimer ou encourager les tagueurs ? En croisant les perspectives, les textes du portefeuille de documents informeront les élèves et les inviteront à prendre conscience des multiples facettes du Street Art.

MODALITÉS DE PASSATION

L'épreuve de français se déroule dans toutes les écoles au cours de la matinée du **mardi 11 juin 2013**. L'heure du début de chaque épreuve et le temps de récréation relèvent de la liberté de chaque chef d'établissement.

Le local de passation doit impérativement être neutre. Les supports, affiches, panneaux, susceptibles d'aider les élèves à répondre aux questions de l'épreuve seront préalablement enlevés.

Le chef d'établissement prend les dispositions nécessaires afin que les épreuves ne soient en aucun cas diffusées, ni à l'équipe éducative, ni aux élèves, avant le jour de la passation.

Une heure avant le début de la passation, les documents de l'épreuve sont répartis entre les enseignants des classes concernées.

Des dictionnaires doivent être mis à la disposition des élèves pendant la passation de l'épreuve.

Le professeur distribue les deux livrets destinés aux élèves et veille à ce qu'ils lisent attentivement la **consigne générale** figurant au début du livret *Questionnaire*.

Le temps prévu pour l'épreuve externe est de **deux périodes de 50 minutes**.

MODALITÉS DE CORRECTION

Le guide de correction donne toutes les indications nécessaires à la correction des copies.

La qualité de la formulation n'intervient pas dans l'évaluation des réponses fournies par les étudiants. La liberté d'attribuer des points aux normes linguistiques est du ressort des équipes pédagogiques. Le cas échéant, elles en informeront préalablement les élèves.

Le respect des consignes de correction de l'épreuve est placé sous la responsabilité du Pouvoir organisateur qui peut le déléguer aux chefs d'établissement.

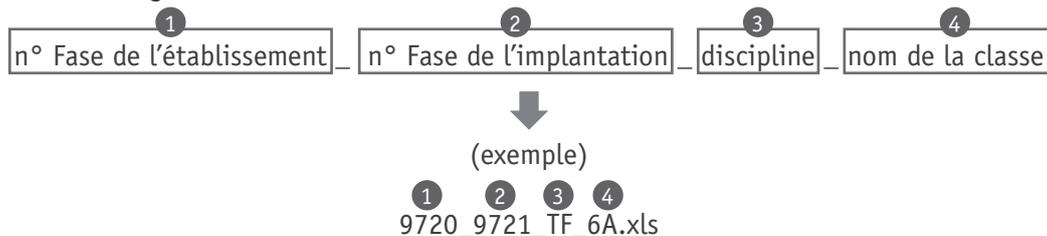
CALCUL DES RÉSULTATS

Le calcul des résultats s'effectue automatiquement en encodant les points de chaque élève dans une grille.

Il s'agit d'encoder les points item par item dans une grille de type « Excel » de manière à ce que le score global de chaque élève soit calculé automatiquement par le fichier. L'utilisation de la grille permet à l'enseignant d'obtenir les scores détaillés des élèves.

Les fichiers d'encodage ont été envoyés par mail au chef d'établissement sur la boîte administrative de l'école ecXXXX@adm.cfwb.be (XXXX correspondant au numéro FASE de l'établissement) qui les transmet aux enseignants.

Ce fichier sera enregistré sous le nom :



Cette opération sera répétée pour chacune des classes. Il convient de compléter un fichier par classe.

L'utilisation du fichier est simple. Il prévoit la détection immédiate d'éventuelles erreurs commises lors de l'encodage des réponses des élèves. Seul l'onglet « Encodage réponses Es » est à compléter.

Le fichier complète automatiquement les autres onglets et donne accès à un ensemble d'informations utiles au professeur.

MODALITÉS DE RÉUSSITE

La décision d'octroi du Certificat d'Enseignement Secondaire Supérieur à l'élève est basée sur les résultats obtenus à l'épreuve externe pour ce qui concerne la compétence ciblée dans la discipline évaluée, et sur les résultats aux évaluations internes pour ce qui concerne les autres compétences relatives à la discipline.

La pondération de l'épreuve par rapport aux autres compétences est laissée à l'appréciation du Conseil de classe.

La note de l'épreuve externe de compréhension de lecture est établie sur un total de 100 points. En appliquant une règle de trois, chaque établissement peut lui donner sa valeur dans la note globale. En cas de réussite à l'épreuve externe, le Conseil de classe considère que l'élève a atteint la maîtrise de la compétence visée dans la discipline évaluée. Si l'élève n'a pas satisfait ou n'a pas pu participer à l'épreuve, le Conseil de classe fonde sa décision sur l'ensemble des résultats obtenus aux épreuves d'évaluation certificative et au cours de l'année scolaire. Les conditions de réussite prévues par le règlement des études du Pouvoir organisateur restent pleinement d'application.

ENVOI DES RÉSULTATS

Lorsque vous avez terminé l'encodage, il faut remettre ce(s) fichier(s) à la direction qui se chargera de le(s) transmettre à l'Administration pour le **28 juin 2013 au plus tard**.

tess@cfwb.be

CONFIDENTIALITÉ DES RÉSULTATS

Selon les termes du décret du 2 juin 2006 relatif aux évaluations externes certificatives, les modalités de correction sont définies de manière à garantir l'impartialité et la confidentialité. Les résultats obtenus ne peuvent permettre aucun classement des élèves ou des établissements. Il est également interdit de faire état des résultats obtenus, voire de la simple participation à cette épreuve, à des fins de publicité ou de concurrence entre établissements. Les membres du personnel et les pouvoirs organisateurs sont tenus au secret professionnel.

CONTACTS UTILES

POUR UNE QUESTION D'ORDRE LOGISTIQUE :

- **Matthieu Hausman**
Service général du Pilotage du Système éducatif
02/690 82 77
matthieu.hausman@cfwb.be
- **Sébastien Delattre**
Service général du Pilotage du Système éducatif
02/690 81 91
sebastien.delattre@cfwb.be

POUR UNE QUESTION RELATIVE À LA CORRECTION DE L'ÉPREUVE :

- **Permanence pour le français** : 02 / 690 82 33
les mardi 11 juin, mercredi 12 juin et jeudi 13 juin de 9h à 12h et de 13h à 16h
- **Permanence pour l'histoire** : 02 / 690 82 47
les mercredi 12 juin, jeudi 13 juin et vendredi 14 juin de 9h à 12h et de 13h à 16h

POUR UNE QUESTION RELATIVE À L'UTILISATION DE LA GRILLE D'ENCODAGE :

- **Léopold Kroemmer**
Service général du Pilotage du Système éducatif
02/690 82 12
leopold.kroemmer@cfwb.be
- **Matthieu Hausman**
Service général du Pilotage du Système éducatif
02/690 82 77
matthieu.hausman@cfwb.be

POUR TOUT AUTRE QUESTION OU COMMENTAIRE :

tess@cfwb.be



**Fédération Wallonie-Bruxelles / Ministère
Administration générale de l'Enseignement et de la Recherche scientifique**

Éditeur responsable : Jean-Pierre HUBIN, Administrateur général
Boulevard du Jardin Botanique, 20-22 – 1000 Bruxelles

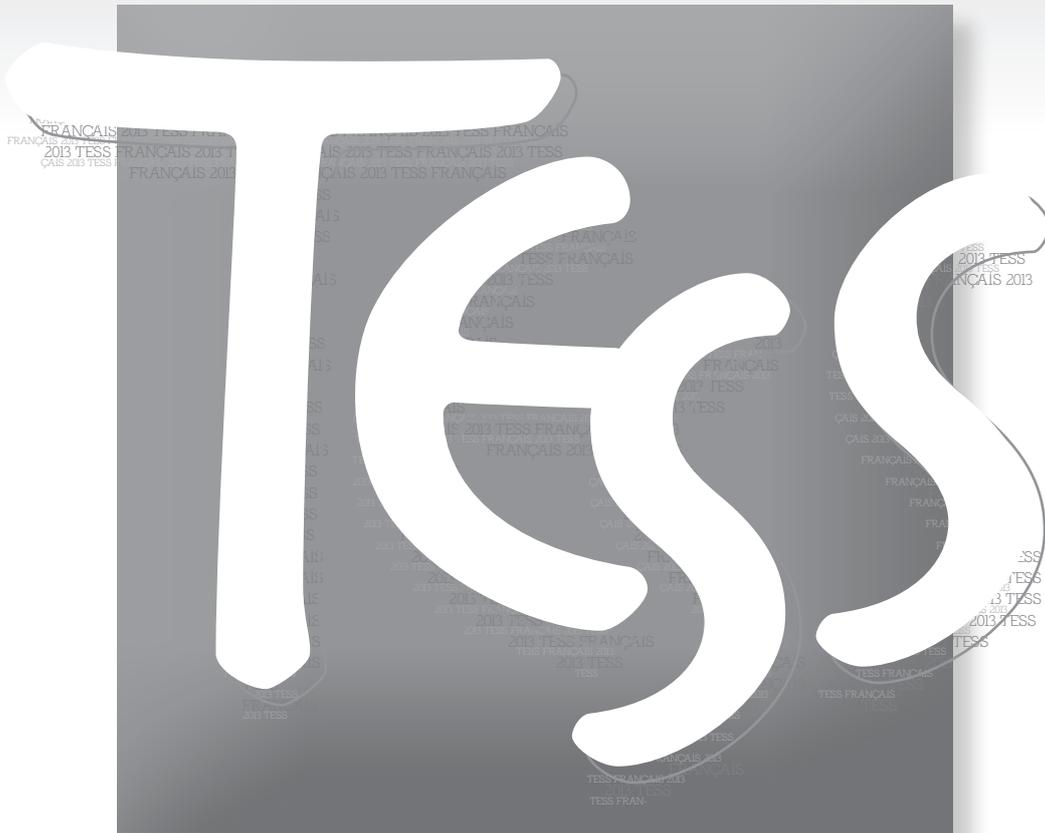
La « Fédération Wallonie-Bruxelles » est l'appellation désignant usuellement la « Communauté française » visée à l'article 2 de la Constitution

ÉPREUVE EXTERNE COMMUNE

TESS2013

FRANÇAIS

GUIDE DE CORRECTION



COMPÉTENCES TERMINALES MOBILISÉES ET ÉVALUÉES DANS L'ÉPREUVE

La liste ci-dessous est extraite du référentiel interréseaux pour les humanités professionnelles et techniques¹. Elle reprend les compétences mises en œuvre dans la présente épreuve.

1.3. S'APPROPRIER DES OUTILS DE COMMUNICATION ET DE RÉFLEXION

1.3.1. Rechercher et traiter l'information, développer un esprit critique

- poser, se poser des questions ;
- recourir à des sources présentant l'information par différents moyens, y compris les nouvelles technologies de l'information et de la communication ;
- choisir les sources, sélectionner les informations en fonction du projet ;
- prendre conscience de la complexité des messages véhiculés par les médias ;
- être conscient du caractère relatif de l'information.

1.3.2. Intégrer les acquis et les organiser

- pouvoir conduire un raisonnement logique jusqu'à une conclusion argumentée ;
- recourir à différents types de raisonnement ou de démarche : analogique, inductif, déductif, dans la résolution d'une situation problème ;
- envisager et croiser différents points de vue : scientifique, technique, économique, socioculturel, éthique ;
- réinvestir les acquis dans une situation-problème nouvelle.

¹ <http://www.enseignement.be/index.php?page=25189>

MODES DE QUESTIONNEMENT, PROCESSUS ET STRATÉGIES DE LECTURE, PROCÉDURES DE RÉOLUTION

Le tableau ci-dessous permet de mieux comprendre le choix des questions, de mesurer leur degré de difficulté et d'opérer une analyse plus fine des réponses des élèves dans un but diagnostique. Il peut également constituer une aide à la réalisation des questionnaires de lecture de l'enseignant.

CRITÈRES PRIS EN COMPTE

- Les types de questions :
 - question fermée (type QCM, appariement, vrai/faux...)
 - question ouverte (recopiage, reformulation...).
- Les stratégies de lecture :
 - lecture intégrale ;
 - lecture sélective (pour localiser une information).
- Les processus de lecture à mobiliser pour répondre :
 - dégager / sélectionner des informations explicites ;
 - découvrir les informations implicites (inférer) ;
 - identifier la situation de communication / les circonstances d'énonciation (auteur, type d'écrit, intention...)
 - associer des informations issues de plusieurs documents.
- La procédure de résolution que l'élève doit mettre en œuvre pour répondre en fonction du type de question² :
 - recopier des éléments du texte ;
 - reformuler des éléments du texte ;
 - inférer la réponse à partir de plusieurs indices du texte.

	QUESTIONS						
	1	2	3	4	5	6	7
Type de questions							
Question fermée							
Question ouverte	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Stratégie de lecture							
Lecture intégrale	✓	✓	✓	✓	✓		
Lecture sélective						✓	✓
Processus de lecture mobilisés pour répondre							
Dégager / sélectionner des informations explicites	✓	✓	✓	✓	✓		✓
Inférer des informations implicites			✓	✓		✓	✓
Comparer des informations issues de plusieurs documents				✓			✓
Procédure de résolution							
Citer, relever, recopier des éléments du texte	✓	✓	✓	✓	✓		✓
Reformuler des éléments du texte	✓	✓	✓	✓		✓	✓
Inférer la réponse			✓	✓		✓	✓
Points attribués	12	22	12	12	12	9	21

² Sources : typologie inspirée de R. GOIGOUX et proposée dans *Pistes didactiques, Évaluation externe non certificative - Lecture et production d'écrits - 2^e année de l'enseignement secondaire*, Ministère de la Communauté française, 2007.

CRITÈRES DE CORRECTION

Toute formulation **équivalente** aux réponses attendues doit être prise en compte par le correcteur.
Il est demandé de prendre en compte à la fois les passages recopiés et les reformulations.

Question	Réponses attendues	Points
1	<div style="border: 1px solid black; padding: 5px;"><p>1 à 2 bonnes réponses = 2 pts 3 bonnes réponses = 4 pts 4 bonnes réponses = 6 pts 5 bonnes réponses = 9 pts 6 bonnes réponses = 12 pts</p></div> <p>Les réponses peuvent expliquer pourquoi il EST DEVENU ou EST graffeur.</p> <ul style="list-style-type: none">• admiration pour FYNES• gout pour le dessin• impossibilité de décrocher• par désœuvrement• pour être connu, désir de notoriété• par gout du jeu (se cacher des policiers, côté adrénaline)• dans l'espoir de voir son art reconnu• par passion• pour éviter de faire des conneries, la délinquance• parce que c'est sympa de travailler en crew, corporatisme, convivialité• pour gagner sa vie lorsqu'il travaille sur commande• expression, s'exprimer à fond• talent	12
2	<ul style="list-style-type: none">• Dans quelles villes est-il né ? (2pts)<ul style="list-style-type: none">- Philadelphie et New York• En quelle année ? (2pts)<ul style="list-style-type: none">- 1965• 3 éléments culturels et/ou socioéconomiques qui ont favorisé cette naissance (3 x 3 pts)<ul style="list-style-type: none">- injustice- racisme- culture Hip Hop- rébellion urbaine et interdisciplinaire : chanson, danse, la langue, la mode et l'art (Street Art)- fin du rêve américain- impasse de l'idéalisme des années 1960- embargo du pétrole de 1973- déclin du marché boursier- malaise autour de la guerre du Vietnam- art qui exprime la colère et le mécontentement- montée de l'individualisme artistique- les jeunes et les mouvements de libération de la fin des années soixante proclamaient que chacun pouvait être considéré comme un artiste (graffiti)	22

Question	Réponses attendues	Points
2 (suite)	<ul style="list-style-type: none"> • Types de graffitis (3 x 1 pt) <ul style="list-style-type: none"> - tag ou blaze (nom, diminutif ou pseudo) = signature - tag + tracé esthétique et sophistiqué - « masterpiece » (fresque) - « piece » = chef d'œuvre – peint sur les wagons - fresque = grande œuvre parfois collective, plus haute expression artistique du graffiti, de grandes dimensions - sigles - graff - marques - poèmes - dessins • Techniques employées par les graffeurs (3 x 1 pt) <ul style="list-style-type: none"> - bombe aérosol - marqueur - craie - peinture acrylique - torche (pochoir) • Supports et espaces utilisés (3 x 1 pt) <ul style="list-style-type: none"> - murs industriels - palissades - usines abandonnées - métro – train - bâtiments abandonnés - wagons de trains ou métros - stations de métros - murs d'écoles - murs de quartiers - tout support urbain - galeries d'art et musées 	22
3	<p>3 pts par bonne réponse x 4</p> <ul style="list-style-type: none"> • le public s'élargit • peut-être que d'autres s'y mettront • être vu de gens qui ne prêteraient pas attention aux œuvres dans la rue • ça fait moins peur au public • interaction entre les artistes • mise en scène des œuvres • recevoir des points de vue extérieurs sur sa création • susciter des vocations • échange et contacts avec le monde muséal • les tags deviennent légitimes/acceptables • ... 	12

Question	Réponses attendues	Points
4	<ul style="list-style-type: none"> • Selon MUGA <ul style="list-style-type: none"> - le jeu avec le mobilier urbain (3 pts) - le Street Art est un art qui mérite de respirer (3 pts) • Selon PARES <ul style="list-style-type: none"> - la crédibilité - « risque de passer pour un branquignole » (3 pts) - le jeu avec l'interdit - « se cacher des keufs » (3 pts) 	12
5	<p>3 pts par bonne réponse x 4</p> <ul style="list-style-type: none"> • plan d'accélération des sanctions administratives • amende administrative de maximum 250 € dressée par la police • tolérance zéro • recouvrement par huissier pour poursuivre n'importe quel graffeur même non domicilié en Belgique • verbalisation directe taxe de 150 € • système de recouvrement par huissier • perception immédiate de l'amende 	12
6	<p>3 pts par bonne réponse x 3</p> <p>Toute formulation suggérant les menaces suivantes doit être acceptée :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la récupération par l'art officiel, les musées • la canalisation (limitation aux espaces de libre expression) • la répression 	9

Question	Réponses attendues	Points
----------	--------------------	--------

7

Remarque :

21

Certains arguments tirés du document 2 peuvent être invoqués à la fois pour favoriser le Street Art et le sanctionner.

Pour les arguments : 5 pts par bonne réponse x 3

Pour les références des documents : 2 pts par bonne réponse x 3

- Prise de position 1 : il faudrait plutôt sanctionner le Street Art

Arguments	N° du doc.
- c'est un délit - ça gêne les riverains	1
- art subversif - art individualiste - art de colère et de mécontentement envers la société - art qui ne s'impose ni lieux ni limites - art qui prône le rejet de la société (« Fuck the system »)	2
- art illégal - art subversif	3
- pour réduire les impunités - le manque de sanction attire des tagueurs venus d'autres pays - incivilité - malpropreté - insécurité - vandalisme - pour renforcer le sentiment de sécurité et de propreté	4

- Prise de position 2 : il faudrait plutôt autoriser le Street Art

Arguments	N° du doc.
- tout le monde a le droit de voir son art reconnu - sortir du côté vandale	1
- art subversif - art qui se veut accessible à tous - art individualiste - art de colère et de mécontentement envers la société - art qui ne s'impose ni lieux ni limites - art de contestation (« Fuck the system »)	2
- intérêt artistique - dimension esthétique non contrôlée - faire connaître, promouvoir le Street Art - éviter l'amalgame entre le Street Art et le vandalisme : dédramatiser, faire moins peur - permettre les échanges entre artistes - accorder de la reconnaissance aux artistes	3
- inefficacité de la tolérance zéro - il faut suivre le mouvement initié dans d'autres villes/pays - pour harmoniser les relations entre l'artiste et la ville - pour permettre à de jeunes artistes de s'exprimer dans un espace légal - les villes sont ainsi colorées par de véritables artistes	4



**Fédération Wallonie-Bruxelles / Ministère
Administration générale de l'Enseignement et de la Recherche scientifique**

Éditeur responsable : Jean-Pierre HUBIN, Administrateur général
Boulevard du Jardin Botanique, 20-22 – 1000 Bruxelles

La « Fédération Wallonie-Bruxelles » est l'appellation désignant usuellement la « Communauté française » visée à l'article 2 de la Constitution